



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-431

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction

75-2022-06-08-00012 - Arrêté portant désignation des membres de la
Commission Des Usagers locale 8 Juin 2022 (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-06-08-00012

Arrêté portant désignation des membres de la
Commission Des Usagers locale 8 Juin 2022

Arrêté n°
désignation des membres de la Commission des Usagers Locale
de l'Hôpital Paul Doumer

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1112-3, L. 1114-1 et R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013, modifié, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de délégation de signature n°75-2019-01-14-006 du 14 Janvier 2019, modifié par l'arrêté n°75-2019-08-06-003 du 6 Août 2019.

Vu l'annexe 8 du règlement intérieur de l'AP-HP relatif aux commissions des relations avec les usagers,

Vu le courrier du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France du 29 Novembre 2019, portant nomination des représentants des usagers,

Vu la nécessité de remplacer des membres de la Commission des usagers locale de l'Hôpital Paul Doumer,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste nominative des membres de la Commission des usagers locale de l'Hôpital Paul Doumer est fixée comme suit :

➤ Représentants des usagers :

- Monsieur SZEPIZDYN Casimir, U.F.C. Que choisir, Titulaire, **Président**.
- Madame CHATELAIN Caroline, Suppléant, Fédération Française des Diabétiques, Suppléante.
- Monsieur GAMAIN Didier, Titulaire, UNA France Alzheimer et maladies apparentées.
- Monsieur NOTTEZ Jean-Paul, U.F.C. Que choisir, Suppléant.

➤ Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer :

- Monsieur MARTIN MARTINIERE Odon

➤ Médiateurs médicaux :

- Monsieur le Docteur ZOULOUMIS Georges, Titulaire.
- Madame le Docteur RAVELOSON Hendriniaina, Suppléante.

➤ Médiateurs non médicaux :

- Monsieur SCHMIT François, Titulaire, **Vice-Président**.
- Madame DENOYELLE Véronique, Suppléante.

➤ Représentant du Comité Consultatif Médical :

- Madame le Docteur EL OMEIRI Nesrine, Titulaire.

➤ Représentant du Comité Technique d'Etablissement Local :

- Madame PHILIPPARD Céline.

➤ Représentants de la Commission Locale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques :

- Madame DUVOCHELLE Nathalie, Titulaire.
- Monsieur PIERSON Eric, Suppléant.

➤ Invités permanents :

- Monsieur RAMPNOUX Alain, Représentante des familles,
- Madame MONTAGNE Brigitte, Directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.
- Monsieur LEBRUN Xavier, Cadre supérieur de santé, Chargé des relations avec les usagers.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARTIN MARTINIERE Odon, délégation permanente est donnée à Madame MONTAGNE Brigitte en vue de représenter la direction de l'Hôpital Paul Doumer.

ARTICLE 3 :

Les médiateurs médicaux et non médicaux, les représentants des usagers de la commission des usagers locale sont nommés pour trois ans, mandat renouvelable. Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

ARTICLE 4 :

La Directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5 :

L'arrêté du 23 Janvier 2020 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage à l'Hôpital Paul Doumer et à sa mise en ligne sur l'intranet de l'hôpital.

Fait à Labryère, le 8 Juin 2022

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer,

Odon MARTIN MARTINIERE